



Syndicat National des officiers de port. Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Destinataire : Mr Vachet Eric
Chef du bureau des ports
DGITM /DST/PTF1

le 30 janvier 2020

Objet : Non paiement des ISH de janvier 2020

Bonjour monsieur ,

Le nouveau bureau du SNOP FO tient à vous informer du non paiement en janvier des indemnités de sujétion horaire (ISH) dues aux officiers de port adjoint affectés en ports décentralisés..

Des familles se retrouvent dans des situations financières délicates, ces indemnités non versées peuvent représenter 10 à 25% du salaire. Ceci est un fait grave et inacceptable.

De plus, ce non paiement s'est fait sans aucune information préalable du service en charge la gestion du paiement. Ce défaut de communication amplifie la colère des agents mis devant le fait accompli.

Quasi l'intégralité des officiers de ports et officiers de ports adjoints n'ont pas participé à l'action 'ports morts' et n'ont pas bloqué l'économie de la France en militant pour une grève générale des ports contre la réforme des retraites. Si c'est comme cela qu'ils sont récompensés, ils sauront s'en souvenir.

Je rappelle que le SNOP FO représente le syndicat majoritaire de notre profession. Le SNOP FO vous demande donc de tout mettre en oeuvre pour faciliter la mise à disposition d'une avance financière dans les jours à venir aux agents concernés qui en feront la demande.

Le SNOP FO est et doit rester un interlocuteur privilégié. Toute décision, surtout d'ordre financière, devrait être décidée en concertation avec les représentants syndicaux. Nos canaux de diffusion (site internet, mail) permettraient une explication et une diffusion rapide concernant les décisions unilatérales du ministère.

Merci de votre attention.

La direction du SNOP FO